

**BON DE COMMANDE**  
A ENVOYER OU À FAXER À



**BRUYLANT**

**BRUYLANT**

Rue de la Régence 67 • B-1000 Bruxelles  
Tél. : +32(0)2.512.98.45 • Fax : +32(0)2.511.72.02  
info@bruylant.be • www.bruylant.be

**Dépositaire à Paris : LGDJ**

20 rue Soufflot • F-75005 Paris  
Tél. : +33(0)1.46.33.89.85  
Fax : +33(0)1.40.51.81.85

ou à votre libraire habituel

Nom et prénom \_\_\_\_\_ N° Client \_\_\_\_\_  
Profession \_\_\_\_\_  
Société \_\_\_\_\_ N° TVA \_\_\_\_\_  
Rue \_\_\_\_\_ N° \_\_\_\_\_ Bte \_\_\_\_\_  
Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_  
Tél. \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_  
E-mail \_\_\_\_\_

**COMMANDE (FRAIS D'ENVOI NON COMPRIS)**

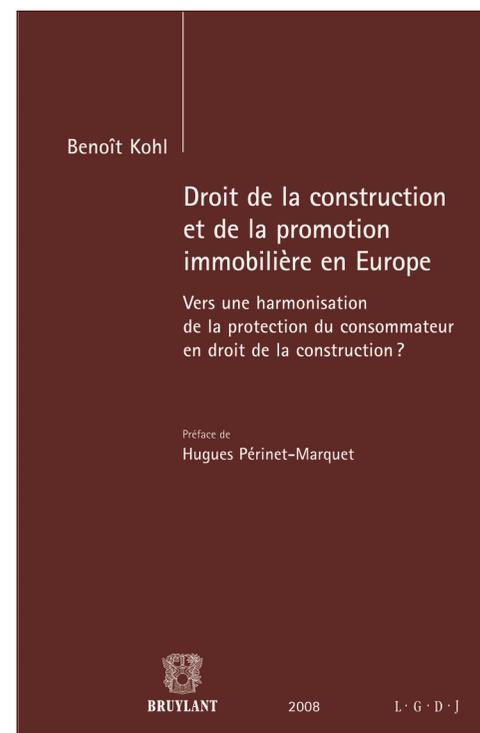
Quantité	N° article	Titre	Prix
.....	12862	Droit de la construction et de la promotion immobilière en Europe	140 €

**PAIEMENT**

- A la réception de la facture
- Par carte de crédit
- American Express       Diners Club       Eurocard/Mastercard       Visa
- Carte n° \_\_\_\_\_
- Titulaire de la carte \_\_\_\_\_
- Code CVC \_\_\_\_\_
- Signature \_\_\_\_\_ Date d'expiration \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

**DROIT DE LA CONSTRUCTION  
ET DE LA PROMOTION IMMOBILIÈRE EN EUROPE**  
Vers une harmonisation de la protection du consommateur en droit de la construction ?



Benoît KOHL

Préface de  
Hugues PÉRINET-MARQUET

2008 • ISBN 978-2-8027-2587-9  
829 pages • Prix : 140 €

**ÉDITIONS JURIDIQUES BRUYLANT**

RUE DE LA RÉGENCE 67 • B-1000 BRUXELLES  
T: +32(0)2.512.98.45 • F: +32(0)2.511.72.02  
INFO@BRUYLANT.BE • WWW.BRUYLANT.BE

## **TABLE DES MATIÈRES**

### **PRÉFACE**

### **AVANT-PROPOS**

### **PLAN GÉNÉRAL**

### **SIGLES ET ABRÉVIATIONS**

### **INTRODUCTION**

#### **TITRE I**

#### **POUR UNE HARMONISATION SÉLECTIVE DU DROIT DE LA CONSTRUCTION EN EUROPE**

Introduction au titre I

CHAPITRE 1 Harmonisation du droit de la construction : état des lieux

CHAPITRE 2 Préférence pour une harmonisation spécifique

Conclusion du titre I

#### **TITRE II**

#### **APERÇU DES MODES D'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ DE NOUVELLES HABITATIONS**

Introduction au titre II

CHAPITRE 1 Le droit anglais

CHAPITRE 2 Le droit belge

CHAPITRE 3 Le droit français

CHAPITRE 4 Le droit néerlandais

CHAPITRE 5 Les droits allemand et italien : reflets

Conclusion du titre II

#### **TITRE III**

#### **CONSTRUCTION D'HABITATIONS ET PROTECTION DU CONSOMMATEUR EN EUROPE. A LA RECHERCHE DE PRINCIPES COMMUNS**

Introduction au titre III

CHAPITRE 1 Champ d'application de la protection harmonisée du consommateur

CHAPITRE 2 Le contenu des mesures de protection du consommateur

Conclusion du titre III

#### **TITRE IV**

#### **HARMONISATION ET CORÉGULATION**

Introduction au Titre IV

CHAPITRE 1 Autorégulation et droit européen. Etat des lieux

CHAPITRE 2 La corégulation dans la perspective d'une harmonisation européenne du droit de la construction et de la promotion d'habitations

Conclusion du titre IV

### **CONCLUSIONS GÉNÉRALES**

### **BIBLIOGRAPHIE**

### **INDEX ALPHABÉTIQUE**

### **TABLE DES MATIÈRES**

Dans plusieurs Etats membres de l'Union européenne, des dispositions spécifiques ont été adoptées, en marge du droit de la construction et de la promotion immobilière, pour assurer une protection particulière au consommateur dans le secteur du logement. Pour un juriste européen, cette observation conduit à s'interroger sur les perspectives d'harmonisation du droit de la construction et de la promotion immobilière, puisque la politique de protection des consommateurs constitue désormais une compétence autonome de l'Union européenne.

Dans cet ouvrage, l'auteur, après avoir rappelé le contexte de l'harmonisation du droit privé dans le secteur de la construction, exprime sa préférence pour une harmonisation spécifique, limitée – du moins dans un premier temps – au seul secteur résidentiel. Aussi procède-t-il à la comparaison des mesures de protection dont bénéficie le consommateur, en droit de la construction et de la promotion immobilière, dans différents Etats membres de l'Union européenne; une attention particulière est portée aux mécanismes d'autorégulation qui, dans certains pays, résident au coeur de l'organisation de la protection du consommateur de la construction. L'auteur analyse l'impact de ces mesures ainsi que leur intégration dans l'acquis communautaire, de manière à pouvoir dégager des principes communs en matière de protection du consommateur européen et à formuler, de *lege ferenda*, des propositions d'harmonisation. La faisabilité d'une telle harmonisation par le recours à la méthode de corégulation est également analysée et certaines pistes nouvelles sont tracées dans cette perspective.

L'ouvrage est issu de la thèse de doctorat en sciences juridiques que l'auteur a soutenue à la Faculté de Droit de l'Université de Liège en 2008.

**Benoît Kohl** est docteur en sciences juridiques de l'Université de Liège et titulaire d'un LL.M. de l'Université de Cambridge. Il est chargé de cours à l'Université de Liège et avocat au Barreau de Bruxelles.